

# Mairie de BETHONVILLIERS

N° 9 DECEMBRE 2015    bethonvilliers.mairie@wanadoo.fr



## L'ÉDITO DU MAIRE

OUBLIONS VITE L'ANNÉE 2015 MAIS GARDONS UNE VIVE PENSÉE POUR TOUS CEUX QUI NOUS ONT QUITTÉS BEAUCOUP TROP RAPIDEMENT.

2016, J'EN SUIS CERTAIN SERA UNE BIEN MEILLEURE ANNÉE POUR NOUS TOUS.

EN CE QUI CONCERNE NOTRE COMMUNE, NOUS ALLONS POURSUIVRE NOS EFFORTS POUR AMÉLIORER LA VIE DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (TRAVAUX À LA MAIRIE, AUX SANITAIRES ET UNE RAMPE D'ACCÈS POUR LA SALLE DES FÊTES.

2016 SERA ÉGALEMENT L'ANNÉE DU RECENSEMENT RÉALISÉ PAR LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE GAËLLE LEHARANGE.

NOUS VERRONS PEUT-ÊTRE LA CRÉATION DE « COMMUNES NOUVELLES » (RAPPROCHEMENT DE PLUSIEURS COMMUNES 2, 3, 4, 5) DANS LE SEUL BUT DE POUVOIR BÉNÉFICIER DE DOTATIONS PLUS IMPORTANTES COMPTE TENU DU DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT POUR LES PETITES COMMUNES.

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL ET EN MON NOM PERSONNEL, NOUS VOUS SOUHAITONS UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2016 REPLIE DE JOIE ET DE BONHEUR POUR TOUTES ET TOUS.

Claude EPINETTE

## ACCESSIBILITÉ

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Établissements recevant du public, des bâtiments et de la voirie pour les personnes handicapées fixe les conditions dans lesquelles les communes doivent se mettre en conformité pour permettre à ces personnes d'accéder dans les meilleures conditions dans les locaux concernés.

A cet effet la réunion du conseil municipal du 01 octobre dernier a validé la mise en place de l'agenda programmé d'accessibilité, qui s'échelonne sur 3 années.

Les travaux prévus afin de mettre en conformité les établissements ouverts au public se listent comme suit :

- création d'une pente à l'entrée de la mairie,
- accès à la salle des fêtes pour les personnes à difficultés. La parcelle de terrain achetée par la commune en 2013 permettra de réaliser une rampe d'accès,
- sanitaires : modification de la structure afin d'introduire un espace sanitaire pour les personnes handicapées.

Deux dérogations ont été demandées au vu des difficultés pour aménager l'accès à l'Église et au cimetière selon les critères imposés.

Les travaux actuellement effectués sont :

- la rampe d'accès à la Mairie,
- la rampe d'accès aux toilettes de la salle des fêtes,
- les toilettes pour les personnes handicapées.

Ces travaux ont été entièrement réalisés bénévolement par les élus de la commune



# VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Agenda des séances 2015

*Durant cette année, votre Conseil municipal s'est réuni à cinq reprises.*

**La dernière réunion de l'année 2014 a eu lieu le 18 décembre.** Le conseil municipal a approuvé le rapport sur les prix et la qualité du service public en eau potable 2013 et a validé la diffusion des indicateurs sur Internet. Il a opté à l'unanimité pour une extension du columbarium à 3 cases, identique à celui en place. La rénovation de deux chemins (la Grange et la Guinetterie) a été votée à l'unanimité.

Les tarifs 2014 ont été fixés : location de la salle des fêtes à 120,00€ ; de la salle de classe à 60,00€ ; le montant du loyer du logement situé 3 rue de la Mairie à 437,90€ ; le taux d'indemnité de gestion au trésorier à 50 % et l'indemnité de budget à 100 %.

Le conseil municipal sollicite la subvention sur le FDAIC 2015 pour les travaux de chemins et du columbarium ainsi que sur le fonds de péréquation pour tous les travaux d'investissement réalisés au cours de l'année 2014. Il n'accorde pas la subvention demandée par l'école de musique. Une subvention de 737€ est accordée à l'Association de Sauvegarde de l'Église Saint-Martin. Un chèque de 91,96€ a été encaissé pour le remplacement d'une vitre de la salle de classe (versé par la compagnie d'assurance).

**Séance du 22 janvier 2015.** La Société LEFEVRE a été retenue pour les travaux des chemins de la Grange et de la Guinetterie pour un montant hors taxes de 9906,60€.

Le conseil communal donne son accord pour la mise en place d'une convention de participation « PASS Eurélien » sur la protection sociale complémentaire « Risque santé ». Il autorise le Maire à signer celle-ci et à inscrire la secrétaire de Mairie.

**Séance du 26 mars 2015.** Le conseil municipal examine et vote :

- le compte administratif 2014 (excédent de fonctionnement : 31 684,12€, déficit d'investissement : 10 752,04€)
- le budget primitif 2015 qui s'équilibre en recettes et dépenses (section de fonctionnement : 114 715,08€, section d'investissement : 43 170,96)

- le taux d'imposition 2015 (taxe d'habitation : 18,95 %, foncier bâti : 14,48 %, foncier non bâti : 25,23 % CFE : 15,23%).

Le conseil municipal se prononce favorablement pour l'adhésion de la Communauté de Communes du Perche à leur syndicat.

Le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition de la société ACA Bureautique concernant la sauvegarde des données informatiques en réseau avec d'autres communes. Le Maire expose au conseil le sujet des communes nouvelles.

**Séance du 04 juin 2015.** le Conseil municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Perche, approuve la répartition du FPIC 2015, approuve la modification des statuts du SDE 28 ainsi que la modification des statuts du SIAP (instruction des autorisations d'urbanisme).

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Mme LEHARENGE Gaëlle, secrétaire de la commune est nommée agent recenseur.

Le conseil municipal émet un avis défavorable concernant l'adhésion aux communes nouvelles.

**Séance du 01 octobre 2015.** Le conseil municipal apporte son soutien au Syndicat Unifié des Forêts et de l'Espace Naturel contre les menaces qui pèsent sur la forêt et les services rendus aux communes forestières (prochain contrat de plan).

Le conseil municipal approuve la modification des statuts suite à la fermeture annoncée de la Trésorerie. Il valide la mise en place de l'agenda programmé d'accessibilité (voir plus loin).

Il accepte la modification des statuts de la CdC afin d'y ajouter la compétence Zone d'Aménagement Concerté.

L'ensemble du conseil a signé la pétition de l'association des Maires de France relative à la loi Notr.

# **INFORMATIONS IMPORTANTES**

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Mme LEHARENGE Gaëlle, secrétaire de la commune est nommée agent recenseur.

Nous vous demandons de lui réserver votre meilleur accueil.

## **RECENSEMENT MILITAIRE**

Les jeunes gens ayant atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser au titre des obligations militaires.

Les personnes concernées doivent se présenter à la Mairie munies :

- du livret de famille,
- de la carte d'identité nationale,
- d'un justificatif de domicile.

# **TRAVAUX RÉALISÉS DANS LA COMMUNE**

## **REMISE EN ÉTAT DES CALVAIRES DE LA COMMUNE**

Les calvaires du terrain de sport et celui du Chailloy commençaient à être très endommagés.

Ils ont été entièrement remis en état.

Ce travail a été réalisé de façon bénévole par les élus de la commune.



*Calvaire du terrain de sport*



*Calvaire du Chailloy*

# N'OUBLIEZ PAS

LES MOMENTS DE RENCONTRE DES HABITANTS DE NOTRE COMMUNE :

Commémorations du 8 mai et du 11 novembre avec le pot de l'amitié ouvert à tous.



08 mai 2015



11 novembre 2015

Le Noël des enfants, spectacle ouvert à tous, remise des cadeaux aux enfants et goûter.



## LES OBLIGATIONS DE CHAQUE CITOYEN DE LA COMMUNE :

Les **poubelles** doivent impérativement être sorties le **lundi soir** pour un ramassage le mardi matin. Le mardi matin, il est trop tard.

L'**entretien des trottoirs** est à la charge des habitants des maisons concernées. Il est très recommandé de les maintenir propres, notamment, pendant la période hivernale.

La divagation des chiens est interdite. Les propriétaires concernés en sont responsables et s'exposent à des poursuites.

## UN COMMERCE DE PROXIMITE :

Le passage de l'épicier :



**LIONEL** votre épicier

de passage dans votre commune 1 fois par semaine  
TEL: 06.36.36.86.14

pour vous apporter un service qui a disparu dans nos petits villages  
(PAIN, CHARCUTERIE, FROMAGES, FRUITS ET LEGUMES, EPICERIE DIVERS)

Fabriqué ou Cultivé dans notre région

A partir du 8 septembre sur la place de votre village

# LA VIE DES ASSOCIATIONS DE BETHONVILLIERS

N° 9 DÉCEMBRE 2015

ASSOCIATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN PRÉSIDENTE : **Florence Terray**  
**La Buissonnière**  
**28330 – BETHONVILLIERS**

**N'hésitez pas à venir visiter l'église Saint-Martin : en hiver, elle risque d'être souvent fermée, mais vous pouvez appeler Michel Legrand, trésorier de l'Association, qui viendra vous ouvrir l'église s'il est disponible. C'est une église vivante et souvent fleurie.** Sur les deux panneaux qui ont été fixés sur le mur d'entrée, à droite et à gauche, vous pourrez lire l'histoire de l'église et l'annonce des activités de toutes natures de la grande paroisse de Saint Lubin du Perche qui regroupe 35 clochers, dont celui de Béthonvilliers.

**En 2015, notre Assemblée générale a eu lieu le 24 avril** et 85 personnes étaient présentes. Après l'adoption du rapport moral et du rapport financier, nous avons écouté la conférence de Philippe Boudet sur les moines de la ferme des Bonshommes, à Authon du Perche. Ils étaient de l'ordre de Grandmont qui a été fondé au XI<sup>ème</sup> siècle. Ils étaient appelés les Bonshommes parce qu'ils assistaient les pauvres. Cet ordre s'est éteint au 17<sup>ème</sup> siècle.

**Pour la fête de la Saint-Martin**, une messe a eu lieu dans l'église et c'est le Père Yannick Coat, curé de la paroisse Saint Lubin du Perche, qui est venu la célébrer. Il a ensuite participé au banquet organisé par le Comité des Fêtes, en n'hésitant pas à monter sur scène pour raconter histoires drôles et chanter Prévert en s'accompagnant de sa guitare.

**Nous entamons la dernière tranche de la restauration de la Chapelle de la Vierge. Nous avons passé commande à Claire Dard-Ternisien, dont l'atelier est à Thiron Gardais, pour restaurer les 3 statues qui ornent cette chapelle : Saint Joseph, Sainte Barbe (patronne des pompiers) et la Vierge à l'enfant Jésus, de même que la statue de Saint Martin, le saint patron de l'église, qui a perdu ses deux mains ! Nous vous donnons rendez-vous au printemps.**



*La chapelle de la Vierge fleurie pour le 16 août (photo 5147)*



*Des sonneurs de cloches en culotte courte (photo 5149)*  
*Une église animée (photo 5155)*



## COMITÉ DES FÊTES

PRÉSIDENT : **Jérôme NOUVELLE**  
**3 rue des Tilleuls**  
**28330 – BETHONVILLIERS**  
[www.cf-bethon.com](http://www.cf-bethon.com)

L'année 2015 a démarré avec le départ d'Annabel Chalier que je tenais à remercier pour toutes ces années passées avec nous et qui a souhaité se retirer du comité des fêtes pour se consacrer un peu plus à ses activités. Elle laisse place à un homme que nous connaissons très bien, Marc Coutelle qui est un membre très actif et a même déjà fait parti du conseil d'administration il y a quelques années. Nous sommes heureux de le retrouver ~~pari~~ nous dans cette aventure et nous espérons qu'il restera le plus longtemps possible.

Nous avons poursuivi tout au long de cette année les manifestations habituelles qui ont encore connu un franc succès même si le temps n'a pas été avec nous durant cette brocante 2015, mais la joie et la musique de nos amis de Condé sur Huisne nous ont réchauffé le cœur et notre soirée, qui restera inoubliable.

Je tenais à remercier une nouvelle fois tous les membres du comité des fêtes sans qui toutes ces manifestations ne pourraient pas avoir lieu et je vous donne donc rendez vous pour cette nouvelle année qui sera sans aucun doute aussi chaleureuse :

- Cochon grillé le 13 juillet,
- La brocante le 31 juillet,
- et la St Martin le 20 novembre.

## CLUB DE L'AMITIÉ

PRÉSIDENT : **Daniel RIVERAIN**  
**2 chemin des Forges**  
**28330 – BETHONVILLIERS**

Le club de l'Amitié de Béthonvilliers se porte bien, même si d'année en année l'effectif diminue.

Les recettes engendrées par nos différentes activités, choucroute mais surtout les 2 lotos que nous organisons en septembre et en décembre, nous permettent de faire bénéficier à nos adhérents de la sortie annuelle et du banquet de fin d'année.

Cette année la sortie nous a conduit à Condé-sur-Huisne au Cabaret MELROSE ; journée réussie à tout pont de vue : spectacle et repas de qualité.

Notre banquet de fin d'année, très apprécié de nos aînés, est un moment de convivialité autour d'un repas qui sort de l'ordinaire.

La nouvelle année nous permettra, je l'espère, de nous retrouver aussi nombreux pour le repas choucroute de fin janvier, aux jeudis du club et à la sortie qui reste à définir

**Le club de l'Amitié de Béthonvilliers vous convie tous, habitants de la commune, à venir le rejoindre et participer ainsi à l'élan qu'il essaie d'insuffler.**

## INFOS SERVICE... INFOS SERVICE... INFOS SERVICE... INFOS SERVICE

### MAIRIE :

1 rue de la Mairie tél : 02 37 49 00 01  
FAX n° 02 37 49 50 31  
**Secrétaire de mairie :** Gaëlle LEHARENCE

### Jours et heures de permanence :

Mardi de 13h00 à 16h30  
Mercredi de 13h00 à 16h00  
Vendredi de 9h00 à 12h00

### Salle des fêtes :

Location 120 € la journée, 180 € les deux jours.  
Location de la classe : 60 € la journée.

### Concessions au cimetière (50 ans) :

1 place : 150€, 2 places 250€, 100€ par place supplémentaire.

**Columbarium 30 ans : 500€**

**Jardin du souvenir 30 ans : 100€**

### SYNDICAT DES EAUX :

1 rue de la Mairie tél : 02 37 49 00 01  
FAX n° 02 37 49 50 31  
**Secrétaire:** Gaëlle LEHARENCE

### Jour et heures de permanence :

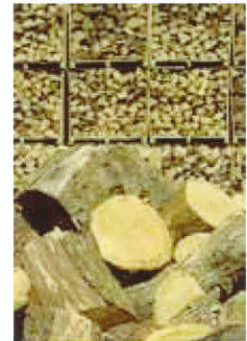
Mardi de 9h00 à 12h00

### Président : Claude EPINETTE

### Nom du fontainier : Michel DENIS

N° de téléphone : 06 20 22 48 60

## Du Pays au Pôle territorial du Perche...



**Le Pays du Perche c'est important ! C'est au sein de ce groupement de toutes les communes et les communautés qu'est orienté l'avenir de votre territoire, le Perche (aménagement et développement, animations, une partie importante des subventions pour les communes et communautés de communes mais aussi pour les acteurs privés ...).**

Pour mémoire : en 2014, pour 1 €/habitant, le Pays a « rapporté » 15 € ! Le Pays c'est environ 150 porteurs de projets accompagnés par an...



A partir de **janvier 2016**, le Syndicat du Pays Perche d'Eure-et-Loir évoluera en **Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR)**. Créé en 2014 par la loi de Modernisation de l'Action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, celui-ci va prendre le relais du Pays.

### Pour quoi créer un Pôle Territorial du Perche aujourd'hui ?

**Pour fédérer** le monde rural et atteindre une taille plus importante à côté des grandes métropoles qui se sont constituées (Dreux Agglo, Chartres Métropoles...).

**Pour continuer les missions** de développement du Pays Perche : accompagnement des porteurs de projets publics et privés, animations pour faire bouger le territoire, mobilisation des financements (ex : fonds européens) ... en lien avec les besoins des habitants (emploi, services, environnement ...).

**Pour faire des économies d'échelle** et **mutualiser** le personnel (transférer à l'échelle du Pôle, avec l'accord des communautés de communes, les compétences stratégiques et conserver au niveau des communes et communautés de communes les actions et services de proximité). Il s'agit d'être efficace avec des structures à taille humaine !

**En fédérant les Communautés de communes membres, le Pôle Territorial présente bien des avantages sans les inconvénients de la fusion des communautés de communes !**

### Quelles communautés de communes composeront le Pôle Territorial du Perche ?

Les communautés suivantes ont délibéré pour la création du PETR du Perche (42 600 habitants) :

**Orée du Perche, Perche Senonchois, Portes du Perche, Perche Thironnais, Perche nogentais.**

L'avenir de la CC du Perche Gouet fait débat au sein de cette communauté. En attendant que cette situation soit clarifiée, il est envisagé de créer le Pôle Territorial à 5 communautés.

## Qu'est-ce que cela va changer pour ma commune ou ma communauté de communes ?

Le cœur de métier du Pays (et demain du Pôle Territorial) c'est l'accompagnement des porteurs de projets publics et privés. Grâce au PETR, communautés et communes pourront bénéficier de services mutualisés, au profit des habitants et des porteurs de projets (ex : conseils et instruction des permis de construire, conseils sur les aides à l'amélioration de l'habitat, accompagnements pour le développement des entreprises ou la création d'équipements touristiques, déploiement des usages numériques ...).

## L'évolution du Pays en PETR signifie-t-il à termes une fusion intercommunale à son échelle ?

Il faut être très clair, ce n'est pas le projet proposé. C'est une possibilité intégrée dans la loi mais cela n'est pas une obligation. Ce sont les élus, les représentants de la population, qui en décideront en raison des bassins de vie vécus par les habitants et des intérêts communs.

Le Pays Perche d'Eure-et-Loir (SIAP)

1 bis rue Doullay 28400 NOGENT-LE-ROTROU

Tél. : 02 37 29 09 29

Courriel : [paysperche.siap@wanadoo.fr](mailto:paysperche.siap@wanadoo.fr) / Site : [www.vivre-dans-le-perche.fr](http://www.vivre-dans-le-perche.fr)

Page facebook : [www.facebook.com/vivredansleperche](http://www.facebook.com/vivredansleperche)



**Andreline**

Boulangerie - Pâtisserie      Ouvert 7 jours / 7

Produits du terroir / Rayon frais / Primeur / Charcuterie et viande fraîche

28480 Luigny      28330 Coudray au Perche  
02 37 52 81 45      02 37 29 12 80